



Bilan du second contrat « Sources en Action » et préparation du troisième

COORDINATION ET MAITRES D'OUVRAGE

12 mai 2021



Présents et Excusés

NOM PRENOM	STRUCTURE	PRESENTS
Berthelot Vincent	EPTB Vienne	Présent
Bonnafox Thomas	CCV2M	Présent
Bourret Laurent	ONF	Présent
Charlat Stéphanie	FDAAPPMA87	Présente
Chevilley Peggy	CCCSO	Présente
Comby Amandine	MEP19	Présente
Gaignet Jordane	PNR ML	Présente
Gaubert Camille	PNR ML	Présente
Gautier Nathan	CCCSO	Présent
Hennequin Erwan	CEN NA	Excusé
Labaye Guy	CA 23	Présent
Loriot Stéphane	EPTB Vienne	Présent
Matabon Leslie	CCCGS	Présente
Paillot Eric	CFBL	Présent
Pardoux Pierre-Henri	FDAAPPMA23	Présent
Petitjean Stéphane	FDAAPPMA19	Excusé
Rodier Guillaume	PNR ML	Présent
Roussy Vanessa	SABV	Présente
Sanchez Amandine	CEN NA	Présente
Thuret Hélène	EPTB Vienne	Présente
Franck	Télemillevaches	Présent

I. ORDRE DU JOUR

- Bilan des réalisations des quatre premières phases du contrat « Sources en Action » ;
- Organisation des prochaines étapes ;
- Parole aux maîtres d'ouvrage : bilan du deuxième contrat et préparation du troisième.

II. QUESTIONNAIRE

En amont de la réunion, les coordinatrices ont transmis aux Maîtres d'Ouvrages un questionnaire afin de préparer la réunion. Les questions étaient les suivantes :

- Est-ce que votre structure est prête à se réengager pour le troisième contrat « Sources en Action » ?
Si oui, à quel niveau d'ambition ?
- Quel regard portez-vous sur SEA 2 sur :
 - La dynamique et l'organisation de la démarche ?
 - Le bilan de vos réalisations ?
 - Les freins rencontrés ?
- Quelles sont vos attentes et ambitions pour le troisième contrat « Sources en Action » ?
Quels sont les actions à renforcer pour améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques ?
Qu'est-ce que le contrat peut vous apporter ? Que pouvez-vous apporter au contrat ?
- Nous avons ciblé plusieurs thématiques qui ont été peu traitées durant ce second contrat, à savoir : la forêt, la continuité écologique et les étangs. Si vous aviez des opérations relatives à l'une de ses thématiques dans le second contrat :
 - Où en êtes-vous sur ces opérations (réalisées, en cours, non réalisées) ?
 - Quelles ont été les difficultés/obstacles rencontrés ?
 - Quels sont les raisons de leur non réalisation ?
 - Ces thématiques pourraient-elles être incluses dans votre programmation du 3ème contrat ?
 - Quels leviers existent ou pourraient être mis en place pour permettre de réaliser ces opérations ?
- Quels sont vos besoins pour la période inter-contrat de 2022 à 2023 (animation, diagnostics, études...) ?
- Prochainement, nous devrions rencontrer les financeurs, avez-vous des questions à nous faire remonter ?
- Où en êtes-vous dans votre programmation (phases 3 à 5) ?
- Avez-vous d'autres éléments à nous faire remonter ?

Il a été demandé de nous retourner le questionnaire rempli par mail le 19 mai au plus tard.

STRUCTURE	QUESTIONNAIRE
CA23	
CA87	
CC CGS	Reçu
CC CSO	Reçu
CC V2M	Reçu
CC HCC	
CEN NA	Reçu
CIVAM	
CPIE 19	
FDAAPPMA19	Reçu
FDAAPPMA23	Reçu
FDAAPPMA87	
GMHL	
LPO	Reçu
LNE	
MEP19	Reçu
ONF	Reçu
PETR	Reçu
SABV	Reçu
Télé Millevaches	Reçu

III. RESTITUTION DES ECHANGES / DES ORIENTATIONS

1. Réengagement

De manière générale les Maîtres d'Ouvrage présents à la réunion souhaitent se réengager dans un futur contrat « Sources en Action » au même niveau d'ambition

2. Sujets à aborder avec les financeurs

Sources en action n°2

- Cas des travaux du plan d'eau de Lacelle : l'étude doit se terminer à l'automne, ce qui sera trop juste pour faire les demandes de subventions dans la phase 5. Est-ce que les financeurs seraient favorables à un dépôt du dossier en janvier 2022 tout en restant dans la phase 5 du contrat ? A savoir, qu'une enveloppe de 100 000 € est prévue pour les travaux. Sur ce point, G. Rodier demande s'il ne serait pas possible d'accélérer les suivis du bureau d'étude afin de solliciter en amont du COPIL de validation de l'étude les subventions travaux (donc avant fin 2021).
- Précisions sur les dates butoirs des demandes de subventions (date de dépôts, date des commissions)

Période inter-contrat

- Cibler la construction inter contrat :
 - o Quel type d'action (étude, animation, diagnostic pour la programmation du troisième contrat) peut être financé durant la période inter contrat ? Quand faire la demande de subvention ?
 - o Quels acteurs peuvent avoir leur animation financée (potentiels nouveaux partenaires du contrat, partenaires n'ayant pas habituellement d'animation mais dont l'animation est nécessaire pour la construction du prochain contrat...) ? (*MEP, Bio NA,...*). A défaut, quelles solutions pourraient-elles être proposées : dispositifs hors contrat ? FEDER ? FEADER ? Néo Terra ?
- Comment financer le Dialogue Territorial de la CCCSO ? Besoin de 7 000 €, à mobiliser sur les 65 000 € de sa ligne « étude » ? Est-ce à prendre dans la ligne animation ou étude ?
- Nécessité d'avoir des positionnements fixes de la part des financeurs sur la période inter contrat dès l'automne 2021 pour qu'ils puissent préparer au mieux leur programmation (règles de subvention pour prévoir le 3^{ème} contrat : ME prioritaires, suivis, thématiques, ...);
- Quelles modalités pour financer un ou deux stagiaire pour appuyer les structures coordinatrices dans les bilans ?

Sources en action n°3

- Avoir une visibilité sur les taux d'aides pour le prochain contrat, ainsi que sur les thématiques phares et les masses d'eau prioritaires ;
- Avoir les règles du contrat dès le début, sans modification (masses d'eau prioritaires, actions structurantes / complémentaires...);
- Serait-il envisageable de financer 1 ETP au lieu de 0,75 ETP (CC CGS) ?

Autre

- Quelle politique de la Région au sujet des suivis naturalistes et les actions agricoles ?
- Complexité des pièces demandées dans les différentes demandes de subvention ;
- Est-il possible de demander des fonds FEDER pour la continuité écologique ?
- Des difficultés ont été rencontrées dans SEA2 pour récupérer des données produites auprès d'opérateurs du contrat (exemple concernant les DIE). Est-il possible à l'avenir de conditionner (en le formalisant) la convention d'attribution des aides le versement des subventions à une validation des données produites par les coordonnateurs ?

MO	REENGAGEMENT
CA23	Oui, mais n'ont pas ciblé d'actions. Si réengagement, réengagement séparé de la CA87. Définir ce qui peut apporter le contrat et les connaissances des exploitations agricoles aux deux parties.
CA 87	Non communiqué.
CC CGS	Oui, a minima au même niveau d'ambition. Souhaite se diversifier et augmenter le temps de travail alloué au contrat (de 0,75 à 1 ETP).
CC CSO	Oui (confirmation lors du conseil communautaire du 20/05). Niveau d'ambition très probablement revu à la baisse afin de s'adapter aux évolutions budgétaires.
CC V2M	Oui, même niveau d'ambition : enveloppe et ETP à préciser par la suite.
CEN NA	Oui, a minima au même niveau d'ambition. Peut-être une augmentation du nombre d'ETP car de nombreuses demandes.
CFBL	Le réengagement est à étudier. Se sont trop contraints dans le deuxième contrat aux actions « câble mat », qui n'ont pas pu être réalisées suite à l'incendie. Doivent étudier d'autres actions (actions innovantes ? Actions plus légères mais dont plus de propriétaires peuvent profiter ?..).
CIVAM	Non communiqué.
CPIE19	Non communiqué.
FDAAPPMA19	Oui, à priori. En attente de la validation du Conseil d'Administration. Actions sur le volet étude et peut être travaux.
FDAAPPMA23	Oui, sous réserve des élections fédérales (début 2022). Recentrer les actions sur l'ichtyofaune et autres enjeux halieutiques (suppression des actions agricoles). Maîtrise d'Ouvrage pour des travaux morphologiques : recharge granulométrique, restauration de frayère, génie végétal, suivi piscicole...
FDAAPPMA87	Oui, sous réserve des élections fédérales. Recentrer les actions sur celles qui peuvent être bénéfiques (impact à court terme) à la pratique de la pêche de loisir : travaux sur le milieu, petite continuité, suivi population. Suppression des actions agricoles qui sont chronophages et peu visibles auprès des pêcheurs.
GMHL	Non communiqué.
LNE	Non communiqué.
LPO	<p>Oui, la structure est prête à se réengager sur un volet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude/suivi : étude et analyse de la répartition du Cincle plongeur ; - intervention : afin de limiter les intrants défavorables à la qualité de l'eau, programme ELEVE, programme visant à réduire l'utilisation des antiparasitaires dans les élevages.
MEP19	Oui. Le niveau d'ambition n'est pas défini et est interdépendant des actions des FDAAPPMA. En fonction des FDAAPPMA, la MEP peut prendre en charge des pêches électriques et pourrait reprendre une partie du suivi des stations qu'il semblerait important de continuer à suivre et que les fédérations de

	<p>pêche ne pourraient pas inclure dans leur programmation</p> <p>L'autre condition réside dans l'obtention des aides financières, la MEP19 ne pourra pas supporter un autofinancement supérieur à 30 %.</p>
ONF	Oui, sur des actions plus légères mais à plus grand échelle : sylviculture différenciée, extraction progressive de résineux sur une bande de 10 m, espèces envahissantes, gestion des ripisylves existantes, restauration d'écoulement ou de passage d'engins...
PETR	Oui, les élus n'hésiteront pas pour se réengager mais en réduisant largement la programmation (liée à une réduction du personnel et de leur territoire d'action). Très certainement moins de budget sur la continuité. Poursuivrons sur le volet agricole.
SABV	<p>Oui. Animation sur les CC Briance, Combade et Elan et maîtrise d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de suivi analytique complémentaire au RCO/RCS + évaluatif éventuellement ; - A minima même ambition sur l'agricole (ont eu beaucoup de demandes) : MAE, abreuvement, DIE ; - Traiter le sujet continuité écologique (seuil) et étang avec des études d'aide à la décision et effacement ; - Restauration de la ripisylve ; - Restauration de ZH voire acquisition (à adapter en fonction des porteurs de projets tels que le CEN NA).
Télé Millevaches	Oui. Le contenu étant à caler en fonction des autres Maîtres d'Ouvrage. Réflexion sur la partie diffusion à avoir (légère frustration). Souhaiterait faire évoluer le rattachement de Télémillevaches au contrat avec notamment une vision plus globale, être perçu comme un outil de communication du contrat, avoir davantage de lien avec les maîtres d'ouvrage.
EPTB V	Oui, sans modification majeure sur les ETP et la programmation.
PNR ML	<p>Oui.</p> <p>Montée en puissance envisagée sur la continuité écologique (MO et AMO)</p> <p>Sans modification majeure pour le reste sauf en cas de déficit de maîtrise d'ouvrage sur les questions sylvicoles.</p> <p>Des réflexions en cours sur une stratégie d'acquisition de milieux, de façon complémentaire au CEN.</p>

ACTIONS	DETAILS
Suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Les suivis nécessitent une chronique pérenne, les stations initiales doivent être conservées afin de pouvoir comparer les résultats et être cohérents. - La temporalité des suivis pourrait être revue tout en conservant toutes les stations (définir une fréquence adaptée). - Des suivis spécifiques, tels que celui sur Peyrelevade, peuvent être envisagés en fonction des actions réalisées dans le contrat. - Les programmations des suivis devront être anticipées afin de pallier les aléas climatiques et ne pas se retrouver avec des stations sans données. - Un manque de suivi post travaux (pour attester de l'utilité de l'opération) a été identifié par les Maîtres d'Ouvrage (manque d'ETP). Les Maîtres d'Ouvrage ont peu de retours des bénéficiaires de leurs actions (sauf s'il y a des défauts). Peut-être serait-il opportun d'encadrer les actions par des suivis avant et après travaux. - Des questions sont également soulevées sur la valorisation des données acquises.
Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des actions agricoles (mise en défens...) pour plusieurs Maîtres d'Ouvrage. En effet, cette thématique est chronophage, le gain écologique n'est pas à la hauteur du temps passé, présence de disparités dans la conduite des aménagements (fourniture gratuite d'abreuvoir et barrière), peu de suivi des installations dans le temps (entretien par les propriétaires?) ... - L'agriculture est au cœur des questions actuelles (adaptation, résilience, accès à l'eau...), d'autres projets peuvent trouver un intérêt dans le contrat. - La coordination a été sollicitée par Bio Nouvelle Aquitaine qui souhaiterait intégrer le futur contrat.
Continuité et étangs	<ul style="list-style-type: none"> - Thématique qui nécessite du temps, de la sensibilisation, de la concertation. - Thématiques dont veulent s'écarter certains MO par la complexité - Création d'un poste mutualisé à l'échelle du contrat pour l'animation de ces thématiques et la réalisation de travaux ?
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Actions plus légères mais à plus grande échelle : gestion des espèces exotiques, gestion de la ripisylve, restauration des écoulements, optimisation des ouvrages de franchissement de cours d'eau... - Une action n'a pas pu être réalisée faute d'entrepreneur pour les travaux. - Evolution des actions de la CFBL, trop restreinte sur le câble mat dans SEA2
Zones Humides	<ul style="list-style-type: none"> - Pistes d'actions : amélioration des connaissances sur les zones humides drainées, mener une campagne LIDAR (en co-coordination entre plusieurs Maîtres d'Ouvrage ?), suivi de piézomètres, dé-drainage de parcelles, restauration hydraulique des Zones Humides, poursuivre l'acquisition foncière. - Se coordonner pour se partager le travail, le potentiel est grand sur cette thématique. - Le CEN a la compétence « Zones Humides », il serait intéressant de développer une plus grande complémentarité avec le CEN. Peut-être envisager que la structure devienne référente "ZH" pour le contrat.
Communication / Sensibilisation / Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions pédagogiques et sociales doivent être renforcées. - Volonté de travailler sur le sujet (exemple du contrat territorial Creuse). La question doit être étudiée avec les opérateurs spécialisés. - Des difficultés pour TMV de connaître les acteurs et les opérations d'où un lancement « tardif », de plus, ils sont tributaires des réalisations des MO. Avoir une meilleure connaissance des actions et opérations sur les territoires, des acteurs engagés et une définition des sujets d'intérêts en amont permettrait une plus grande efficacité

	- Il est nécessaire de faire de la pédagogie auprès du grand public , peut être qu'une vidéo réalisée par TMV pourrait être envisagée
Quantité	- Développer la problématique quantitative , qui est un enjeu majeur : récupération des eaux pluviales, mutualisation d'études hors travaux sur les zones humides.

THEMATIQUE - PROBLEMATIQUE	DETAILS
Cohésion des partenaires et transmission des données	<ul style="list-style-type: none"> - Certains Maîtres d'Ouvrage ont évoqué un manque de visibilité de leurs actions auprès des bénéficiaires, certains mènent le même type d'actions sur un territoire similaire. La question de la spécialisation se pose. En parallèle, ce constat permet à tout potentiel bénéficiaire de pouvoir profiter des actions et ce quel que soit sa localisation sur le territoire. La co-construction entre structures est possible pour que chacun mette à profit ses compétences. - Charte de bonne conduite : les avis sont partagés. La coordination précise qu'il n'est pas possible de reproduire la même organisation et un temps de réponse important des Maîtres d'Ouvrage à chaque sollicitation. - L'outil OSCTMA est rempli comme demandé par les coordinatrices, mais les Maîtres d'Ouvrage ne l'utilisent pas. Ils le considèrent, pour certains, comme un outil supplémentaire en plus de l'outil interne et ne comprennent pas la plus-value qu'il pourrait leur apporter. Un nouvel outil de base de données, Géorivière, est en cours d'élaboration et devrait être prêt d'ici la fin de l'année. Cet outil sera totalement en ligne pour permettre une consultation par tous à tout moment. Il est basé sur une solution libre de droit, Géotrek. - Les Maîtres d'Ouvrage demandent plus de cohésion entre eux : savoir qui fait quoi, où et quand. Un outil d'échanges / de discussion est proposé, en effet l'outil OSCTMA est complexe pour aller chercher les données. Sa faisabilité sera étudiée par la coordination. Il se pose également la question du rôle des coordinateurs dans l'apport de connaissances des programmations de chacun sur les masses d'eau (programmation de chaque Maître d'Ouvrage, pour chaque phase, filtrée par masses d'eau envoyée aux Maîtres d'Ouvrages le 17 mai 2021) - Les journées techniques seront remises en place selon l'évolution de la situation. La solidarité et l'entraide doivent se mettre en place. - Réactivation des commissions / Création de groupes de travail sur des sujets spécifiques (suivi, communication, pédagogie...)? - Renouveler ce format de réunion régulièrement durant la période de construction du contrat. En effet, elles permettent plus d'échanges, d'actions que les COPIL et COTECH. - Certains Maîtres d'Ouvrage suggèrent d'utiliser un outil de type chat pour une meilleure organisation et davantage d'échanges entre les MO.
Programmation des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Bien dimensionner les actions aux moyens humains disponibles pour avoir une programmation initiale la plus précise possible. Une meilleure cohérence des programmations est demandée : que le contrat ne soit pas une agrégation des programmations de chaque maître d'ouvrage mais une vraie programmation partenariale cohérente. - Développer les actions sans regret. - Des Maîtres d'Ouvrages ont précisé qu'il serait judicieux de recentrer et réduire les actions pour augmenter l'efficacité et coller sur les

	<p>moyens humains des structures. L'amélioration de la programmation permettrait également un meilleur taux de réalisation et une différence moindre entre le budget prévisionnel et réalisé.</p>
Administratif / Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Globalement les Maîtres d'Ouvrage ont un sentiment de manque d'ETP pour mener à bien leurs actions (démarches administratives, suivi post-travaux, renseignement de l'OSCTMA...). - Le temps d'action du second contrat a été très court. Les demandes de subventions ont pu débuter fin 2017 et doivent se terminer en juin 2021 : ce qui fait à peine 3,5 ans. - Démarches administratives lourdes : les Maîtres d'Ouvrage doivent déposer un dossier par action et par financeur. De plus, il est demandé d'avoir le devis ainsi que l'autorisation du propriétaire avant la demande de subvention ; points qui ne font que retarder et alourdir les demandes. - La complexité des financements européens a été soulevée à plusieurs reprises. En effet, les délais de paiement sont très longs et mettent en difficulté la trésorerie des structures (par exemple, le CEN n'a pas reçu le paiement pour 2015-2016). - Avoir un lancement effectif en janvier 2024, pour ne pas reproduire le retard du second contrat ; - Avoir des certitudes dans les modalités d'accompagnement, éviter les modifications en cours de contrat qui peuvent mettre à mal les actions : définition précise des termes (opération structurante, complémentaires...), définition des masses d'eau prioritaires avant le début des diagnostics, taux d'accompagnement... - Les taux de subventions pour la continuité (équipement) sont bloquants de par le reste à charge au propriétaire. - Mobilisation des financements du plan de relance. - Pour certaines thématiques ou opérations, il manque une obligation réglementaire qui forcerait les propriétaires. Manque d'application qui se complexifie par la publication de nouvelles directives (création de bassines, moulin et hydroélectricité).
Dialogue territorial	<ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest va mettre en place un dialogue territorial en amont du bilan du contrat en cours. L'objectif est, entre autre, d'avoir une meilleure appropriation du futur contrat par les habitants et les élus. La généralisation à tout le territoire de ce dialogue territorial n'a pas été retenue. - En effet, il a été recueilli un manque d'appropriation des programmes d'action par les élus et usagers.
Diagnostics	<ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest étudie la possibilité d'externaliser les diagnostics, afin de voir si un regroupement est possible, les Maîtres d'Ouvrages potentiellement intéressés peuvent se manifester auprès de la coordination et/ou de la CCCSO.
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne dynamique des structures coordinatrices et certaine souplesse des partenaires. - Un bon accompagnement des coordinateurs et une disponibilité.

En conclusion :

- Des Maîtres d'Ouvrage non présents en réunion, des questionnaires non reçus ;
- Détachement du volet agricole pour un grand nombre de Maîtres d'Ouvrage pour avoir davantage de temps sur l'hydromorphologie, ou des thématiques plus complexes (Plans d'eau, continuité, forêt) et les zones humides ;
- Réflexion sur le recrutement d'un animateur pour la partie continuité/étang : quel montage financier. ? Un poste mutualisé EPTB/PNR, si un reste à charge est présent il pourrait être financé par les structures GEMAPI, ces dernières ayant par définition la responsabilité de traiter les thématiques continuité/étangs ;
- Rôles prépondérants des Zones Humides pour le prochain contrat ;
- Concernant les actions à développer dans le prochain contrat portant notamment sur des thématiques complexes visées ci-dessus et sur la gestion quantitative, des règles pourront être fixées pour l'établissement des programmations d'action (exemple : taux minimum de la programmation consacrée à ces thématiques)
- Développer une stratégie de communication pour une meilleure visibilité de « Sources en Action » ;
- Définir les grandes lignes, tendances et pistes de réflexion entre structures coordinatrices pour guider la programmation des Maîtres d'Ouvrage ;
- Développer une meilleure structuration des Maîtres d'Ouvrage afin que chacun ait connaissance de qui fait quoi sur quelle Masses d'Eau : développer une carte interactive ? Un fichier partagé mise à jour ? Un chat ? Dans tous les cas, il faut que les Maîtres d'Ouvrage prennent conscience de l'intérêt et alimentent l'outil ;
- Faire des groupes de travail par thématique avec un Maître d'Ouvrage référent ? Par exemple: le CEN pour les Zones Humides, l'ONF pour la gestion forestière ?